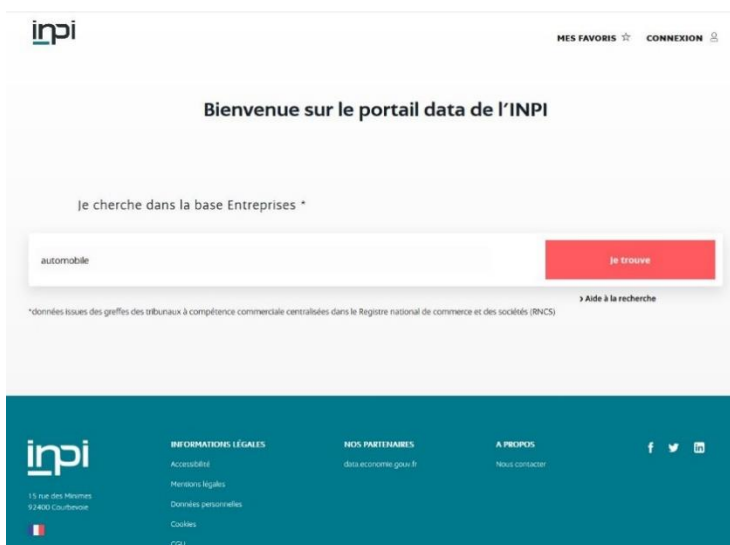


L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE LANCE LE 1^{ER} MOTEUR DE RECHERCHE DES ENTREPRISES ENTIÈREMENT GRATUIT

L'INPI POURSUIT SA POLITIQUE D'OUVERTURE DES DONNÉES ET OUVRE, À COMPTER DU 18 DÉCEMBRE, SON PORTAIL DATA data.inpi.fr POUR UNE CONSULTATION SIMPLE, RAPIDE ET GRATUITE, PAR TOUS, DES INFORMATIONS ISSUES DU REGISTRE NATIONAL DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Les données sont désormais consultables entreprise par entreprise, alors qu'elles étaient auparavant uniquement disponibles « en masse », dans des formats qui nécessitaient, de la part des utilisateurs, un minimum de connaissances dans le domaine du traitement des données.



LE PORTAIL DATA INPI EN CHIFFRES :

- 5,9 millions d'entreprises actives
- 25 millions d'actes
- 1,8 million de comptes annuels

« La mise en ligne de ce portail DATA INPI - qui s'inscrit dans le cadre d'une politique gouvernementale volontariste sur l'ouverture des données - permet un accès simple, fluide, rapide et gratuit, aux données du Registre National du Commerce et des Sociétés, ce qui représente une vraie nouveauté. Le besoin est réel, nous prévoyons un nombre élevé de consultations et je me réjouis que l'INPI puisse démocratiser ces informations et offrir ces nouveaux services à l'ensemble des acteurs économiques et des citoyens. Nous espérons aussi que ce portail permettra une plus grande variété dans l'utilisation de ces informations, qui étaient jusque-là majoritairement exploitées par des professionnels du traitement des données. » se félicite Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

Quelles sont les données disponibles dans le portail DATA INPI ?

Ce nouveau service donne accès aux **données d'identité légale des sociétés**, en provenance de tous les greffes des tribunaux à compétence commerciale et centralisées par l'INPI dans le registre national du commerce et des sociétés (RNCS), dans le cadre de sa mission de conservation et de diffusion. Pour mémoire, cette mission de conservation et de diffusion du RNCS a été confiée à l'INPI dès la création de l'institut, en 1951.

Les données d'identité légales des sociétés comprennent par exemple la date de création, d'immatriculation, la forme juridique, le capital social, la dénomination sociale, le nom commercial, le sigle, l'activité principale, les représentants et l'adresse des établissements. Ces données permettent également de **suivre la vie des entreprises** immatriculées au RNCS : modifications et radiations.

Le portail DATA INPI donne également accès aux statuts et actes des entreprises, ainsi qu'aux **comptes annuels non confidentiels des entreprises**. Les comptes annuels contiennent une mine d'informations financières sur les entreprises, incluant les données des bilans, des comptes de résultats, des immobilisations, des amortissements et des provisions.

Que faire de ces informations ?

Ces informations peuvent être exploitées pour une **meilleure connaissance des clients, partenaires, fournisseurs** et de leur activité, au cas par cas ou selon des critères de sélection (recherches par zone géographique, recherche de portefeuilles d'entreprises d'un dirigeant, extractions de données pour enrichissement d'analyses sectorielles et financières, etc.).

Comment utiliser le portail DATA INPI ?

Les critères de la recherche portent sur la dénomination sociale ou nom de l'entreprise, les noms et prénoms du dirigeant, le numéro siren, le nom de la commune du siège de l'entreprise et les mots contenus dans le descriptif de l'activité de l'entreprise.

Le portail DATA INPI permet 2 niveaux de consultation :

- Une première recherche peut s'effectuer, sans aucune identification de l'utilisateur, sur un ou plusieurs critères. L'utilisateur a alors la possibilité de **consulter toutes les informations d'identité légale de la ou des entreprises. Il pourra également les imprimer, télécharger ou partager.**
- Pour avoir accès aux observations, aux procédures collectives ou aux documents associés (comptes annuels, actes et statuts), l'utilisateur doit créer un compte (nom, prénom, adresse mail) et accepter par un simple clic les conditions de réutilisation des données (données personnelles notamment). Il peut alors **consulter, mais aussi imprimer, télécharger toutes les données qui l'intéressent.**

Pourquoi mettre ces données à disposition de tous ?

Cette ouverture des données s'inscrit dans le cadre de la loi dite « Macron » et de la loi pour une République numérique, dont les objectifs sont de favoriser la transparence des informations et l'émergence de services innovants à valeur ajoutée pour l'économie.

En 2017, l'INPI a mis à disposition gratuitement les comptes annuels déposés aux greffes depuis le 1er janvier 2017, puis a complété ces informations par la mise à disposition gratuite des nouvelles inscriptions enregistrées au registre national du commerce et des sociétés : immatriculations, modifications et radiations des sociétés.

Les prochaines étapes

En février 2020, le portail DATA INPI s'enrichira encore et sera complété par les données de propriété industrielle des entreprises : brevets, marques, dessins et modèles, enregistrés ou publiés.

L'INPI travaille par ailleurs à la mise à disposition de recherches avancées et d'API qui permettront aux réutilisateurs de faire des requêtes plus fines dans les données en masse.

En pratique

- ✓ La mise à jour des données est quotidienne.
- ✓ L'INPI fournit gratuitement les statuts et actes des entreprises, les comptes annuels non confidentiels et les données relatives aux nouvelles inscriptions (immatriculations, modifications, radiations), telles que transmises par les tribunaux de commerce, tribunaux d'instance ou tribunaux mixtes de commerce, soit environ 1 million d'actes par an, 1,2 millions de comptes annuels et 1,4 million d'inscriptions par an.
- ✓ Le portail DATA INPI est consultable depuis le site inpi.fr ou directement avec l'url : data.inpi.fr.



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles) et de centralisation et de diffusion du registre national du commerce et des sociétés (RNCS), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon.

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17



inpi.fr



INPI France



@INPIFrance



INPI France



presse@inpi.fr